



POINTS DISCUTÉS LORS DU C.A.

- ◆ Transport des usagers (signature du contrat avec Pascan)
- ◆ Visite du ministre Bolduc (13 janvier 2012)
- ◆ Campagne d'Entraide 2011
- ◆ Demande de renouvellement de la marge de crédit du fonds d'exploitation
- ◆ Planification stratégique du CSSS des Îles 2012-2015 (point reporté)
- ◆ RICEIM (Réseau intégré de communication électronique aux Îles-de-la-Madeleine)
- ◆ Prochaine réunion : mardi 14 février 2012 (Date à confirmer)

MERCI AUX MEMBRES DU C.A.

Le 31 janvier 2012, le mandat des membres du C.A. actuel prenait fin. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui en ont fait partie.

Avec la nouvelle Loi, le nouveau conseil d'administration entrera en fonction à compter du 1^{er} février. Nous vous présenterons les nouveaux membres à la suite de leur première réunion.

D'ici là, voici une photo des administrateurs ayant terminé leur mandat.



De gauche à droite: Mario Cormier, Robert Deraspe, Denise Vigneau, France Arseneau, Dr Lorne Arsenault, Marie Gibeault, Jocelyne Renaud, Gaston Bourque, Dre Rosalie Moreau-Richard, Aïda-Dina St-Laurent et Lauraine Bourque. Étaient absents lors de la photo: Léopold Cormier, Manon Cyr et Alain Marcoux.

RAPPEL: GUICHET D'ACCÈS

Depuis 2009, les gens n'ayant pas de médecin de famille doivent s'inscrire au guichet d'accès. Ce mécanisme établi par le MSSS permet d'identifier les personnes sans médecins de famille, d'évaluer leurs besoins de santé, de déterminer les personnes nécessitant une prise en charge rapide et de les diriger en fonction des ressources médicales disponibles sur le territoire. Cela ne signifie pas que les personnes inscrites auront immédiatement accès à un médecin de famille, cependant, si leurs besoins de santé nécessitent des services urgents ils seront pris en charge rapidement par un médecin. Le formulaire d'inscription a été mis à jour et est disponible à la réception de l'hôpital et aux CLSC, ainsi que sur le site Internet du CSSS des Îles. Il doit être rempli, puis remis à la réception de l'hôpital.

Merci d'en informer les gens de votre entourage!

SYSTÈMES DE PAIE ET D'HORAIRE

Les changements apportés aux systèmes de paie et d'horaire apportent un surcroît de travail au service des ressources humaines et au service de paie. Pour les semaines à venir, il est donc possible que les réponses à vos questions ne soient pas aussi rapides. Nous vous remercions pour votre compréhension.

VOTRE RETRAITE APPROCHE...

Si vous pensez prendre votre retraite sous peu, il est important de vous préparer et, surtout, d'aviser le service de la paie et le service des ressources humaines au moins 5 mois à l'avance.

CHRONIQUE « PRÉVENTION »

PRÉVENIR LES INFECTIONS NOSOCOMIALES LORS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

De multiples travaux de construction et de rénovation sont en cours dans nos milieux de soins. Comme nous sommes en présence de clientèles vulnérables, nous sommes très soucieux de préserver la qualité de l'air et de l'eau pendant l'exécution de ces travaux. L'établissement a l'obligation d'assurer en tout temps un environnement sain et sécuritaire pour la clientèle et les travailleurs en place, car un des risques identifiés lors de ces travaux est la propagation d'infections.

Les deux principales sources d'infection en lien avec les poussières et l'eau contaminées sont l'Aspergillose et la Légionellose. Voici quelques informations concernant chacune de ces infections nosocomiales, leur mode de transmission ainsi que leurs effets néfastes sur la santé.

ASPERGILLOSE

Maladie causée par un champignon qu'on retrouve dans l'air et l'environnement.

Elle se transmet par inhalation ou par contact direct.

Les premiers symptômes sont : toux chronique productive et une fièvre peu élevée.

Les patients peuvent aussi présenter une hémoptysie (sang dans les crachats) et une douleur thoracique.

Une humidité relative élevée et la présence de matériaux de construction humides favorisent la croissance de ces moisissures.

LÉGIONELLOSE

Maladie pulmonaire causée par une bactérie qu'on retrouve dans l'eau.

Elle se transmet par inhalation, par aspiration de microgouttelettes.

Les symptômes sont : forte fièvre, céphalée, myalgie, diarrhée, vomissement et se complique souvent de pneumonie.

Afin d'assurer la prestation sécuritaire des soins et de minimiser les risques de transmission d'infection, des mesures sont à mettre en place et à respecter pendant l'exécution des travaux. Les mesures préventives seront déterminées en fonction de l'envergure des travaux à effectuer. Par exemple, pour assurer le confinement des poussières, l'installation de cloisons temporaires ou une tente à l'entrée d'un local avec un tapis adhésif peuvent être nécessaires. La planification des travaux, le respect des méthodes de travail sécuritaires, la communication et la collaboration inter services assurent le bon déroulement des travaux.

Tous ces travaux nécessitent une adaptation pour l'organisation et pour les intervenants qui dispensent des soins. La communication devient alors très importante, car plus les gens sont informés, meilleure sera la collaboration entre les divers acteurs concernés.

Mylène Cormier, conseillère en prévention des infections et Odette Chevarie, Conseillère SST



SAVIEZ-VOUS QUE...

Vous pouvez déposer un contenant de peinture vide dans le bac de recyclage vert? Mais n'oubliez pas d'enlever le couvercle.

Saviez-vous que vous pouvez déposer tous vos objets de métal (clous, vis, bouchons de bière ou tout autre petit objet de métal) dans un vieux contenant de peinture? Fermer bien ce contenant avec le couvercle afin d'éviter que tous ces petits objets s'éparpillent dans le recyclage.

Saviez-vous que les restes de peinture peuvent être recyclés? Ils doivent être dans leur contenant d'origine et être apportés au Centre de gestion des matières résiduelles à Havre-aux-Maisons. L'entreprise Peintures recyclées du Québec recycle ces restes qui sont vendus sous la bannière Boomerang à prix abordable. Aux Îles, vous pouvez vous procurer cette peinture chez Ré-Utiles.

Pensez-y! Chaque geste compte!



LA GESTION DES RISQUES...

LES LIGNES DIRECTRICES À L'INTENTION DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

En plus de la parution du registre national, en décembre dernier, le MSSS a précisé les lignes directrices 2011 applicables au contexte de la prestation sécuritaire de services de santé et de services sociaux. Le but d'un tel document est de préciser l'interprétation à donner à certains termes et à mettre à jour, entre autres, la portée des définitions des mots *incident* et *accident*.

ACCIDENT

Considérant le libellé de l'article 8 (du projet de *loi 113*), dans son ensemble et l'emploi du conditionnel, le Ministère a révisé sa position et considère comme un accident toute

situation qui a touché l'utilisateur, que celle-ci ait donné lieu à des conséquences ou non pour celui-ci. Il y aura donc des accidents avec ou sans conséquences.

INCIDENT

Selon la position révisée du MSSS, ne sont considérés comme incidents que les événements qui ne touchent pas l'utilisateur, mais qui doivent quand même être déclarés et faire l'objet de mesures de prévention. Ces situations révèlent des situations à risque issues de processus non fonctionnels.

EN RÉSUMÉ : Les accidents et les incidents doivent être déclarés sur le formulaire AH-

223, selon l'échelle de gravité associée à la gestion des risques :

Usager non touché

Les incidents sont de catégorie A ou B.

Usager touché

Les accidents sans conséquence sont de catégorie C ou D (avec surveillance).

Les accidents avec des conséquences certaines sont de catégorie E à I.

Ultérieurement, une version révisée des formulaires AH-223, en concordance avec cette nouvelle interprétation, sera disponible.

Denise Landry
Conseillère-cadre



ACCREDITATION CANADA
AGRÉMENT CANADA

VISITE DE SUIVI D'AGRÉMENT CANADA

Cette visite de suivi se fera le 14 mai 2012. Mesdames Sandra Gagnon et Marie-Suzanne Lavallée viendront constater l'avancement des travaux que nous aurons faits pour rendre conforme les normes ciblées par cette visite.

Les secteurs d'activités visés sont :

- Laboratoires
- Imagerie diagnostique
- Salles d'opération / stérilisation
- Prévention des infections / hygiène salubrité

En plus de la visite, nous aurons à documenter :

- Le suivi de l'implantation des 10 POR que nous avons rendues conformes en novembre dernier.
- Les travaux en lien avec la prévention des infections, les mesures d'urgence et le programme d'entretien préventif des équipements.

L'amélioration de la qualité des soins et services est un processus en continu et la collaboration de tous est importante pour y arriver.

Denise Landry, Conseillère-cadre

PRÉSENTATION

ÉTAT DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION DES ÎLES



Le jeudi 9 février, de 8 h 30 à 11 h 45, la Santé publique de Gaspé présentera, au Centre civique

de Cap-aux-Meules, le document *État de santé et de bien-être de la population des Îles*.

Le document peut être consulté sur le site du CSSS des Îles à la page d'ouverture ou dans la section *Liens utiles*, puis *Documents à télécharger*.



LES NOUVEAUX-NÉS

Le 30 décembre, Véronique Cyr-Arseneau, infirmière-auxiliaire, a accouché d'une fille.

Le 13 janvier, Lilianne Decoste, gestionnaire en gestion de la présence au travail, a aussi eu une fille.

Félicitations aux nouveaux parents!

ERRATUM : Veuillez noter qu'une petite erreur s'est glissée dans le dernier numéro de *La Source*. Andréanne Cyr a eu un garçon et non une fille. Toutes nos excuses aux parents et au bébé!



BIENVENUE AUX NOUVEAUX EMPLOYÉS

Joanie Renaud Agente gestion de personnel
Isabelle Marinacci Diététiste
Lysandre Cyr-Langford Infirmière bachelière

NOS RÉSULTATS



Le montant total ramassé au CSSS des Îles est de 11 557 \$, dont 10 437 \$ pour l'organisme Centraide Gaspésie-Iles et 1 120\$ pour les autres organismes : Partenaires Santé.

Il s'agit d'une augmentation de près de 7 % par rapport à la campagne 2010.

Grâce à votre générosité, le CSSS des Îles a terminé en première place dans la catégorie « 500 à 999 employés ». Le 8 février, nous recevons donc le prix *Philanthropique*.

Bravo et merci pour votre grande générosité!



Marlène Cormier, responsable de la campagne

RAPPEL CONCERNANT LES REPAS À LA CAFÉTÉRIA DE L'HÔPITAL

Depuis avril 2011, une affiche vous rappelle la composition d'un repas complet à la cafétéria.

L'aviez-vous remarqué?

Nous profitons de l'occasion pour vous mentionner qu'il y a eu une légère modification dans le prix afin de se conformer à la hausse de la taxe provinciale. Le coût est passé de 4.82 \$ à 4.86 \$.

CAFÉTÉRIA DE L'HÔPITAL

RAPPEL

UN REPAS COMPLET INCLUT UNIQUEMENT :

Une soupe ou un jus de légumes ou de tomates
(avec un pain ou craquelin et beurre)

- + **Un plat principal**
- + **Un seul dessert**
- + **Une seule boisson** (thé, café, lait ou jus de fruits)

Prix employé : 4.86\$, taxes incluses
Prix visiteur : 7\$, taxes incluses

Chaque item supplémentaire doit être payé en surplus. Voici les prix à l'unité :

Soupe (avec un pain ou craquelin et beurre)	1.50\$
Dessert	0.80\$
Boisson (thé, café, jus ou lait)	1.00\$
Pain, craquelin ou biscuit thé social	0.25\$
Beurre	0.10\$



L'Association québécoise de prévention du suicide (ACPS) vous invite à faire un petit pas de plus afin de contribuer à diminuer les taux de décès par suicide. C'est ensemble que nous y arriverons!

Pour de plus amples informations en lien avec la semaine nationale de prévention du suicide, qui se tiendra du 5 au 11 février 2012, nous vous invitons à visiter le site de l'AQPS: <http://www.aqps.info/semaine>